

**DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE BULLE**

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 29 JUIN 2023 A 20H00**

**DATE DE LA CONVOCATION : 24 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin à 20h00, le Conseil Municipal de BULLE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe ANDRE.

Présents : M. Christophe ANDRE, Maire  
M. Cédric CHAMBELLAND, Adjoint  
Mmes Sophie MOREL, Christelle PERRARD, Adjointes  
Mme Elsa FLEURY, Conseillère Municipale  
MM Dylan GUITARD, Pierre JEANNIN, Conseillers Municipaux

Excusés : Maxime PONTARLIER, Loïc MULLER, Romain ANDRE, Pierrick GARNIER

Absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : Christelle PERRARD

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du jeudi 25 mai 2023
- 2) Recensement 2024
- 3) Présentation financière de la commune
- 4) Délibération pour cession de bail + Devis pour réfection de trottoirs
- 5) Questions et informations diverses

**COMPTE-RENDU**

**POINT N°1.**

Approbation du compte-rendu de la séance du jeudi 25 mai 2023. Le compte rendu du 25 mai 2023 et adopté à l'unanimité.

**POINT N°2.** Nous devons réaliser en 2024 le recensement des habitants de notre commune. Cette enquête se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.

Ce recensement est très important pour notre commune. De sa qualité dépende le calcul de la population légale, mise à jour et diffusée chaque année fin décembre et prise en compte pour déterminer la participation de l'Etat à notre budget.

Nous devons désigner le coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis la réalisation de la collecte du recensement de la population.

Une formation aura lieu courant octobre-novembre. Pour les communes de – de 1 000 habitants Le Maire doit désigner un coordonnateur et un agent recenseur qui assurera la collecte du recensement auprès des habitants.

Mr le Maire propose la candidature de Madame Delphine DUMONT comme coordonnateur et de Mr Michel GRESSET comme agent recenseur.

La commune aura à inscrire à son budget 2024 l'ensemble des dépenses spécifiques liées à l'enquête et en recettes, la dotation forfaitaire de recensement. La plus importante de ces dépenses concernera la rémunération de l'agent recenseur.

**Décision : Le Conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité**

**Résultat du vote : - Pour 7 - Contre : 0 - Abstention : 0**

### POINT N°3. Présentation financière de la commune 2022.

			CAF BRUT		CAF NET			REFERENCE 12 ANS
CA	RRF	DF	EPARGNE BRUT	CAPITAL	EPARGNE NET	TAUX D'EPARG NE BRUTE	ENDETTEME NT	CAPACITE DE DESENDETTE MENT EN ANNEE
2020	262 862,00 €	185 500,00 €	77 362,00 €	36 105,00 €	41 257,00 €	29,43%	469 318,00 €	6,1
2021	272 159,00 €	202 805,00 €	69 354,00 €	35 834,00 €	33 520,00 €	25,48%	433 482,00 €	6,3
2022	326 308,00 €	210 283,00 €	116 025,00 €	36 016,00 €	80 009,00 €	35,56%	413 347,00 €	3,6

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

Ainsi :

CAF BRUTE : Produits réels de fonctionnement - Charges Réelles de fonctionnement  
= 326 308 € - 210 283 € = **116 025 €**

Donc la CAF brute de la commune au 31 décembre 2022 correspond à **116 025 €**. **La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.**

La CAF nette :

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

**La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.**

Donc :

CAF BRUTE - LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS = LA CAF NETTE

116 025 € - 36 016 € = **80 010 €**. Au 31 décembre 2022 la CAF Nette de la commune est de **80 010 €**.

**Fonds de roulement 82 104 €.** Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie dégagés par le cycle d'exploitation (différence dans le temp entre les encaissements et les décaissements).

### POINT N°4.

Cession de bail a un descendant :

Entre ANDRE Christophe, MAIRE de la commune de Bulle, Mr GUYON Claude, preneur cédant et Mr GUYON Julien, cessionnaire

Le MAIRE propose, que Mr GUYON Claude cède à son fils, Mr GUYON Julien, le bail à ferme dont il est titulaire et qui concerne les terrains de la commune, pour une surface de 2 ha 02 a 85 ca.

Réfection des trottoirs :

Il est nécessaire de refaire le trottoir du 42 grande rue, je rappelle que l'investissement des trottoirs est à la charge de la commune. Une proposition est faite de la société VERMOT pour un montant de 2 308.80 € TTC.

**Décision : Le Conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité**

**Résultat du vote : - Pour 7 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**POINT N°5.** Mr le Maire informe le Conseil Municipal que :

L'organisation de la finale départementale des labours aura lieu le dimanche 27 août 2023 sur la commune de Bulle.

Une réunion de restitution des phases 1 et 2 des études de la liaison douce ente Bulle et Bannans aura lieu le 4 juillet 2023 à 14 h en mairie de Bulle.

La vente de terrain d'aisance à l'abord du cimetièrre pour une surface de 202 m<sup>2</sup>, et un prix de 130 € le m<sup>2</sup> ont été faite à la commune. Vu l'importance du prix le CM à décidé à l'unanimité de ne pas retenir cette proposition.

ONF : organisation d'une réunion le 6 juillet 20 h de la commission bois avec le CM et le nouveau garde forestier. Dernière vente de bois 491 stères pour la production de palettes et poteaux.

Compte rendu financier de la fête des mères. Le cout s'élève à 2 103.30 € pour le bateau et 539 € pour le bus. Le Maire remercie les adjointes pour l'organisation de cette belle soirée.

La Sous-Préfecture nous informe du Niveau alerte pour l'usage de l'eau.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45**

**Le Président de séance**

**La Secrétaire**